



Propriétaires occupants et propriétaires Bailleurs sont concernés par des aides pour rénover leur logement. Les habitants des 37 communes de la communauté de communes du Terrasson Haut Périgord noir peuvent bénéficier de l'OPAH, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat. L'ORT pour la revitalisation du territoire, avec le dispositif petites villes de demain, concerne également les communes. Deux conventions ont été signées le 5 octobre avec les élus pour définir les objectifs. Les explications de Dominique Bousquet, président de la communauté de communes, et de Daniel Baril, vice-président chargé de l'Habitat :

Interview du 12 octobre 2022...

<http://youtu.be/DzkC7fRS4mM>

OPAH. Les aides et les primes sont destinées aux propriétaires bailleurs privés qui souhaitent réhabiliter leurs logements loués en tant que résidence principale, de plus de 15 ans, et sous conditions. Les propriétaires occupants peuvent aussi bénéficier d'aides pour réhabiliter leur logement en résidence principale de plus de 15 ans sous conditions de ressources. Le financement de l'OPAH provient de : ANAH, Communauté de communes THPN, Département 24, communes de Terrasson, Le Lardin, Thenon, Hautefort. Le montant des aides est variable, au moins de 35 à 50% du montant des travaux éligibles Hors Taxes.

- Afin de vérifier votre éligibilité, tél. 05.53.45.44.62. Accompagnement gratuit et neutre.

Photo : Dominique Bousquet, président de la communauté de communes, et Daniel Baril (à droite), vice-président chargé de l'Habitat